

Le bulletin d'inscription est à renvoyer ou à faxer **au plus tard le 8 octobre 2019** à Madame Catherine Roosens
▪ E-mail : asm@asm-be.be ▪ Fax : 071/366 321 ▪ Tél. : 0475/58 13 12

À compléter en MAJUSCULES svp

Nom : Prénom :
Fonction : Entreprise :
Adresse : Code postal :
Localité :
Tél. : Fax :
E-mail : TVA :

- S'inscrit au colloque « **Gouvernement des juges: une accusation, une vertu et une analyse critique** » le 10 octobre 2019 à Bruxelles et verse la somme de 130 € TVAC au compte BE12 2600 0399 8792 avec la mention « Colloque Le Gouvernement des juges ».
- S'inscrit au colloque en tant que magistrat.

Date : Signature :

Renseignements pratiques

Date

Le jeudi 10 octobre 2019 de 09h00 à 17h00.
Le colloque est suivi d'une réception à l'occasion des 40 ans de l'ASM.

Lieu

ULB Campus du Solbosch – Bâtiment S
Salle Dupréel
Avenue Jeanne, 44
1050 Bruxelles

Formation permanente

Magistrats: prise en charge
Avocats.be: 6 points

L'IFJ ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence en mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

Inscription et frais

Droit d'inscription: 130 € TVAC à verser au compte BE12 2600 0399 8792 avec la communication:

« Colloque *Le gouvernement des juges* ».

Le droit d'inscription comprend les actes édités par Anthemis, le lunch sur place et les pauses-café.

Inscription gratuite (sans lunch ni ouvrage) pour les étudiants et les membres du corps académique.

Infos & inscriptions

Mme Catherine Roosens
Association syndicale des magistrats
E-mail : asm@asm-be.be
GSM : 0475/58 13 12
Fax : 071/366 321



Gouvernement des juges : une accusation, une vertu et une analyse critique

En hommage à
Christian Wettinck



Le jeudi **10 octobre 2019**
de 9h00 à 17h00

Sous la coordination scientifique
de Manuela Cadelli et Jacques Englebert

Le colloque sera suivi d'une réception
à l'occasion des 40 ans de l'ASM

Organisé par
l'Association syndicale des magistrats
et l'Unité de Droit Judiciaire - ULB

ASM
Association
Syndicale des
Magistrats



Gouvernement des juges : une accusation, une vertu et une analyse critique

La notion de *Gouvernement des juges* reproche de longue date aux acteurs du monde judiciaire qui contrarient les autres pouvoirs constitués, l'ambition de s'ériger en législateur et de violer le principe de la séparation des pouvoirs.

Le soupçon est aggravé par le populisme qui dénonce le juridisme *droits-de-l'homme* du monde judiciaire singulièrement en droit pénal et en droit des étrangers, en le désignant comme *ennemi des peuples*.

Certains constitutionnalistes écartent ce grief, décrivant au contraire le pouvoir judiciaire comme un acteur institutionnel habile, par la vertueuse *disputatio* qu'il impose aux gouvernants, à approfondir par le droit, le jeu démocratique entre les élections, au seul service des gouvernés. Les cours constitutionnelles ne sont-elles pas en première ligne pour jouer ce rôle essentiel?

Face à cette *hubris* supposée des juges, un recadrage autoritaire s'impose-il? La véritable reprise en main de la sphère judiciaire par le pouvoir politique qui s'observe en Europe, au travers de cures d'austérité ou de réformes qui menacent son indépendance ne permet-elle pas de le penser? L'on songe à l'exemple de la Turquie, paroxystique mais révélateur d'une tendance lourde qui marque désormais, à des degrés divers, les relations entre justice et politique. Ceci ne permet pas toutefois d'évincer l'analyse critique de l'office du juge proposée par la sociologie. La justice, spécialement pénale, ne constitue-t-elle pas systématiquement un formidable outil de gouvernement des masses au seul service de l'ordre établi et des puissances en place? Et les avocats n'ont-ils pas régulièrement l'occasion de nourrir un avis sévère sur cette question tant le travail des juges serait souvent en deçà du besoin de justice de chaque justiciable que Simone Weil décrivait comme «ineffaçable au cœur de l'homme»? Face à ces tensions, le *New Management Public* appliqué à la justice a-t-il renforcé cette fonction particulière exercée au service d'une démocratie pérenne ou au contraire validé une justice docile, expéditive et peu soucieuse d'humanisme?

À l'occasion des 40 ans de l'Association syndicale des magistrats, son conseil d'administration et l'Unité de droit judiciaire de l'ULB ont voulu affronter, au vu de son actualité et de son caractère essentiel dans l'équilibre démocratique, ce reproche constant du *Gouvernement des juges* en tentant d'en proposer un approfondissement et une analyse critique. Fidèle à la doctrine de questionnement de l'ASM, la critique du fonctionnement de la justice du fait des juges n'a pas été évitée.

Programme

Matinée

sous la présidence de **Christine Matray**,
conseillère honoraire à la Cour de Cassation

09:00 **Goldorak, go!**

Christine Matray, conseillère honoraire
à la Cour de cassation

09:10 **Introduction aux travaux**

Jacques Englebert, directeur de l'Unité de
Droit Judiciaire, professeur à l'ULB, assesseur
au Conseil d'État, avocat

09:20 **Gouvernement des juges :
retour sur un grand classique**

Marc Uyttendaele, professeur à l'ULB, avocat

09:50 **Les juges ennemis des peuples?**

Paul Martens, président émérite
de la Cour constitutionnelle

10:20 **Pause-café**

10:50 **Face à la loi et aux gouvernants,
le juge gardien des promesses
démocratiques et militant politique**

Manuela Cadelli, juge, administratrice de l'ASM

11:20 **La Cour constitutionnelle
dans l'espace politique :
tiers pouvoir et contre-pouvoir**

Marc Verdussen, professeur à l'UCLouvain, avocat

11:50 **Gouverner les juges et les recadrer :
les exemples européens et le cas turc
- récit d'un magistrat en exil**

Jacques Englebert et **Yavuz Aydin**, magistrat turc
réfugié en Belgique

12:20 **Pause déjeuner**

Après-midi

sous la présidence de **Françoise Tulkens**, vice-présidente
honoraire de la Cour européenne des droits de l'homme

14:00 **La justice face à la société**

Geoffroy de Lagasnerie, philosophe et sociologue

14:30 **Sous le regard du juge :
tourments du praticien**

Matteo Bonaglia, avocat au Barreau de Paris,
fondateur de *Avocats Debout*

15:00 **Pause-café**

15:30 **Les promesses (déçues)
du Nouveau Management Public
appliqué à la justice**

Frédéric Schoenaers, professeur de sociologie,
doyen de la Faculté des Sciences sociales
de l'Université de Liège

16:00 **Débat**

16:30 **Conclusions**

Sébastien Van Drooghenbroeck, vice-recteur
et professeur à l'Université Saint-Louis Bruxelles,
assesseur au Conseil d'État

17:00 **Mot de la présidente**

Marie Messiaen, présidente de l'ASM, juge au
tribunal du travail du Hainaut

17:15 **Réception à l'occasion des
40 ans de l'ASM**